

**Séance  
extraordinaire  
2018-03-26ss**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 26 mars 2018 à 20 heures 30 à laquelle sont présents, M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas et Évelyne Gallet. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

Absences motivées : M<sup>me</sup> Chantal Côté et M. Gaétan Bélanger

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal. Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Suspension temporaire du règlement 2009-03 pour la circulation de véhicules lourds sur une portion du chemin Vincelotte pendant les travaux du parc industriel;
5. Mandat pour le contrôle qualitatif des travaux de construction du parc industriel;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse  
M. Pierre Martineau, siège # 1,  
M. Jonathan Daigle, siège # 2,  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège #3,  
M<sup>me</sup> Évelyne Gallet, siège # 5,

**Sont absents :** M. Gaétan Bélanger, siège # 4,  
M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège # 6

**2018-03-01ss**

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2018-03-02ss**

Suspension temp.  
règ. 2009-03  
circulation véhicules  
lourds ch. Vincelotte  
parc industriel

**4. Suspension temporaire du règlement 2009-03 pour la circulation de véhicules lourds sur une portion du chemin Vincelotte pendant les travaux du parc industriel**

**ATTENDU QUE**

la Municipalité a décrété des travaux de construction des infrastructures du parc industriel et que ces travaux débiteront le lundi 26 mars 2018;

**ATTENDU QUE**

la Municipalité a octroyé le contrat d'exécution de ces travaux à Action Progex inc. lors de la séance ordinaire du 5 février dernier;

**ATTENDU QUE** ces travaux impliquent l'occupation du chemin de la Rivière et un détour de la circulation par le chemin Vincelotte;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur doit, pour la durée des travaux, installer une signalisation conforme aux normes établies par le ministère des Transports en vue de respecter l'article 303 du *Code de la sécurité routière*;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Action Progex inc. dans le cadre des travaux de construction des infrastructures du parc industriel de Cap-Saint-Ignace à installer une signalisation conforme aux normes établies par le ministère des Transports et toute loi applicable pour détourner la circulation, incluant la circulation des camions, à partir du chemin Vincelotte pour la période des travaux, soit du 28 mars au 20 avril 2018.

D'autoriser la circulation des camions sur le chemin Vincelotte, entre l'intersection de la route du Petit-Cap et la route des Quatre-Chemins, pour la période des travaux, malgré le Règlement 2009-03 relatif à la circulation des camions, véhicules de transport d'équipement et véhicules-outils.

D'informer le ministère des Transports du Québec, la Société d'assurance automobile du Québec et la Sûreté du Québec de la présente résolution.

**2018-03-03ss**

Mandat contrôle  
qualitatif Englobe  
parc industriel

**5. Mandat pour le contrôle qualitatif des travaux de construction du parc industriel**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu une offre de service (réf : 2018-P126-0074) de la part de Englobe pour l'ingénierie des sols et matériaux pour les infrastructures du parc industriel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de prix est inférieure à 25 000 \$ et que le contrat peut, en conséquence, être donné de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De mandater la firme Englobe pour la réalisation de l'ingénierie des sols et matériaux pour les infrastructures du parc industriel selon l'offre de service 2018-P126-0074 pour un montant de 14 298 \$ plus les taxes applicables. Les honoraires payés seront calculés en fonction de la grille des coûts transmise dans la proposition.

**Période de questions**

**6. Période de questions générales**

Aucune question de la personne présente à la séance extraordinaire.

**2018-03-04ss**

**7. Levée de la séance**

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 h 51.

Sophie Boucher  
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron  
Mairesse